



Legs, donations et assurance-vie

Veillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire. Veuillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire. Ma paroisse *Saint Roch – Sacré Cœur Sainte Joséphine de Bakhita Saints Apôtres Saint Amant – Gond Pontouvre – Champniers Saint Cybard sur Charente et Nouère Soyaux – Vallée de l'Echelle Notre Dame des Sources La Visitation sur Boême Baignes – Barbezieux – Barret Aubeterre – Brossac – Chalais Blanzac – Montmoreau – Villebois-Lavalette Notre Dame des Terres en Haute Charente Confolens – Champagne Mouton Chabanais Saint Augustin en Tardoire et Bandiat Chateauneuf Segonzac Notre Dame des Borderies Saint Martin en Val de Cognac Jarnac Sainte Thérèse Rouillac Sigogne Aigre Mansle Ruffec Villefagnan

Objet du message *Message *De la part de *Envoyer

Pourquoi donner ?

Pourquoi ? C'est une dernière façon de continuer à faire du bien, comme nous l'avons fait tout au long de notre vie, un dernier don, un don encore plus fort.

Comment ? Léguer permet d'anticiper de son vivant, par testament, la transmission après son décès, de tout ou partie de ses biens, à une ou plusieurs personnes ou organismes.

Contact :

Service Ressources – ressources@dio16.fr – 05.45.91.34.44
Association diocésaine d'Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l'Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission.
Le diocèse d'Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.

Veillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire. Veuillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire. Ma paroisse *Saint Roch – Sacré Cœur Sainte Joséphine de Bakhita Saints Apôtres Saint Amant – Gond Pontouvre – Champniers Saint Cybard sur Charente et Nouère Soyaux – Vallée de l'Echelle Notre Dame des Sources La Visitation sur Boême Baignes – Barbezieux – Barret Aubeterre – Brossac – Chalais Blanzac – Montmoreau – Villebois-Lavalette Notre Dame des Terres en Haute Charente Confolens – Champagne Mouton Chabanais Saint Augustin en Tardoire et Bandiat Chateauneuf Segonzac Notre Dame des Borderies Saint Martin en Val de Cognac Jarnac Sainte Thérèse Rouillac Sigogne Aigre Mansle Ruffec Villefagnan

Objet *Message *De la part de *Envoyer

Pourquoi donner ?

Pourquoi ? C'est une dernière façon de continuer à faire du bien, comme nous l'avons fait tout au long de notre vie, un dernier don, un don encore plus fort.

Comment ? Léguer permet d'anticiper de son vivant, par testament, la transmission après son décès, de tout ou partie de ses biens, à une ou plusieurs personnes ou organismes.

Contact

Service Ressources – denier@dio16.fr – 05.45.91.34.44

Association diocésaine d'Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l'Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission. Le diocèse d'Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.